



Remboursement acompte salle de réception

Par jackie

Bonjour,

Je me permets de vous contacter afin de savoir s'il est possible que je me fasse rembourser d'un acompte de 500 euros, que nous avons déposé à la propriétaire d'un restaurant que nous avons réservé pour mon mariage qui aurait dû avoir lieu le 30 mai 2020 mais qui finalement a été reporté au 05/09/2020 suite au COVID. Cependant, après encaissement du chèque, la propriétaire ne nous a toujours pas donné de facture. En plus de cela, il est très difficile de communiquer avec cette personne (ne réponds jamais à nos mails et aux messages qu'on lui envoie) et à ce jour ne nous n'a encore jamais envoyé le devis et devient de plus en plus désagréable quant à l'organisation du mariage. En effet, outre plusieurs autres problèmes, est-il normal que la propriétaire fasse un service du midi alors que nous arrivons sur les lieux pour la réception à 16h30, chose que nous avons appris à 1 mois du mariage. Ceci nous pose problème car la salle ne pourra pas être décorée à notre façon à cause de cela. De ce fait, sachant que la propriétaire n'est jamais là pour nous et qu'elle est fort désagréable le peu de fois qu'on arrive à discuter avec elle, nous avons décidé de changer d'endroit à 3 semaines du mariage. Pourriez-vous me dire s'il est possible de récupérer ces 500 euros d'acompte que nous lui avons versé pour la réservation de la salle.